

Conseil d'administration du 29 septembre 2026

Délibération n°2026-007 relative à la nomination du directeur général en application de l'article D.345-11 du code de la recherche

Séance en présentiel

Vu le code général de la fonction publique applicable à l'ensemble des agents ;

Vu le code de la recherche, notamment son article D. 345-11 ;

Vu le règlement intérieur de l'établissement public Campus Condorcet, notamment son article 11 ;

Vu la délibération n°2021-012 du Conseil d'administration du 22 juin 2021 modifiée relative à la politique de rémunération des agents contractuels du Campus Condorcet ;

Considérant l'appel public à candidatures afin de pourvoir le poste de directeur.ice général.e vacant à compter du 14 septembre 2026 ;

Considérant la commission d'audition formée de Madame Violaine Sebillotte, professeure des universités, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Madame Caroline Bodolec, directrice de recherche au CNRS, Monsieur Jean-Baptiste de Froment, directeur de l'École nationale supérieure d'architecture Paris-Malaquais et de M. Pierre-Paul Zalio, président de l'établissement public Campus Condorcet, qui s'est réuni le 14 septembre 2026 ;

Considérant que l'établissement public campus Condorcet est un établissement de coopération à caractère administratif sui generis défini au sein du code de la recherche rassemblant les établissements d'enseignement supérieur et les organismes de recherche, publics et privés, qui regroupent tout ou partie de leurs activités et de leurs moyens sur le campus de sciences humaines et sociales ;

Considérant les missions de l'établissement public précisées aux articles L.345-1 et L.345-2 du code de la recherche ;

Considérant que l'emploi de directeur général dont les missions définies dans le code de la recherche vise à assurer sous l'autorité du président, la direction administrative, technique et financière de l'établissement ;

Considérant le poids de la fonction et des responsabilités ;

Considérant que l'établissement public Campus Condorcet ne bénéficie pas d'un emploi fonctionnel ;

Le conseil d'administration, sur proposition du président et après en avoir délibéré,



DECIDE :

Article 1 : De donner un avis favorable à la nomination de Madame Véronique ROBITAILLIE comme directrice générale de l'établissement public Campus Condorcet.

Article 2 : D'autoriser le président à fixer la rémunération de Madame Véronique ROBITAILLIE en tant que directrice générale, recrutée par détachement sur contrat.

Le complément exceptionnel de rémunération attribué aux agents contractuels de l'établissement lui sera attribué à due proportion de sa présence effective au service de l'établissement.

Le président,
Pierre-Paul Zalio

<u>Décompte des voix</u>			
Nombre de membres constituant le conseil :	38	Nombre de voix pour :	21
Nombre de membres en exercice :	37	Nombre de voix contre :	
Nombre de membres présents ou représentés :	31	Nombre d'abstentions :	10

Publicité et modalités de recours :

Affichage le	29/09/2026
Publication au registre des actes de l'établissement le	29/09/2026
Transmission au contrôle de légalité le	29/09/2026
Délibération certifiée exécutoire le	1/2026

Aux termes des articles R.421-1 et suivants du Code de la justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil.